

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU  
SEANCE DU 10 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCAION  
03/04/2015

**Etaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; MONDOLONI Ange Marie ; DOMINICI René ; RIBES RUSAFA Régine ; CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; GUIDICELLI Sébastien ; RUGGERI Aline ; IACOMETTI née ROSSINI Stéphanie; GRIMALDI Michel ; OTTOMANI Jean-François OTTOMANI Sébastien ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; MARTINETTI Jean-Philippe ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; SANTONI Marie-Josée ; VILLARD-ANGELI Dominique

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 20

Absents : 4

dont Représentés : 1

**Etaient absents :** ESPI-VENTURINI Mélanie ; PERALDI Natacha ; SANTONI François.

**Etaient représentés :** PERALDI Natacha représentée par ANGELI Alain.  
SANTONI François représenté par Pierre SIMEON De BUOCHBERG

**Secrétaire de séance :** GRIMALDI Michel.

\*\*\*\*\*

**OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE ALSH M14.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-31, L 2341-1, L2343-2, R 241-1 à R 241-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 11 mars 2014, approuvant le budget annexe ALSH de l'exercice 2014,

Le Maire ayant exposé à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2014,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence du premier adjoint, conformément à l'article L2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité (4 contre ; 16 pour) le compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

	FONCTIONNEMENT €	INVESTISSEMENT €
<b>Dépenses</b>	223 590,04	////
<b>Recettes</b>	201 120,17	////
<b>Résultat de l'exercice</b>		
Excédents		////
Déficit	-22 469,87	////
<b>Résultat antérieur reporté</b>	-20 881,73	////
<b>Résultat cumulé</b>	-43 351,60	////

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

